

# 7eme CONFERENCE AFRICAINE SUR LA POPULATION

Afrique du Sud 2015

*Titre de la communication:*

**STATUT DE LA FEMME ET PRISE DE DECISION AU SEIN  
DU MENAGE EN AFRIQUE CENTRALE :  
CAS DU CONGO, DU CAMEROUN ET DU GABON.**

***AMPALE Eva Galina***  
***Démographe INS CONGO***  
**(Membre UEPA, IUSSP, UERPOD)**

## **RESUME**

La participation à la prise de décisions est un indicateur important du statut de la femme dans le ménage. Le rapport de la banque mondiale de 2012 a révélé qu'en Afrique subsaharienne, la participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage est très faible. Le Congo, le Cameroun et le Gabon ne sont pas en marge de cette situation. En effet, les femmes congolaises, camerounaises et Gabonaises sont confrontées à d'importantes disparités dans la prise de décision au sein de leurs ménages; ce qui constitue un obstacle majeur à leur promotion socio culturelle et socio-économique.

Cette étude s'est fixée comme objectif de rechercher les facteurs socioculturels, socio-économiques et sociodémographiques qui influencent la participation des femmes congolaises, camerounaises et gabonaises à la prise de décisions au sein du couple à l'aide de la méthode de régression logistique multinomiale appliquée aux données des enquêtes démographiques et de santé réalisées en 2011-2012 pour le Congo, 2011 pour le Cameroun et 2012 pour le Gabon.

Les résultats de ces analyses ont abouti aux conclusions suivantes :

- ✓ Dans le cas du Congo, six (6) variables se sont avérées être significativement associées à la participation de la femme à la prise de décision. Il s'agit du milieu de résidence, du niveau d'instruction, du suivi des médias, de l'occupation de la femme, de l'âge de la femme et du type d'union.
- ✓ Dans le cas du Gabon, huit (8) variables se sont avérées être significativement associées à la participation de la femme à la prise de décision. Il s'agit du niveau d'instruction, de la religion, du suivi des médias, du niveau de vie, de l'occupation de la femme, de l'âge de la femme, de l'écart d'âge entre conjoint et du type d'union.
- ✓ Dans le cas du Cameroun neuf (9) variables se sont avérées être significativement associées à la participation de la femme à la prise de décision. Il s'agit du milieu de résidence, du niveau d'instruction, de la religion, du suivi des médias, du niveau de vie, de l'occupation de la femme, de l'âge de la femme, de l'écart de niveau d'instruction et du type d'union.

Ces résultats suggèrent que la scolarisation croissante des filles, la participation des femmes au marché du travail moderne, le type d'union et l'accès aux médias contribuent à la modification des rapports de genre au sein des couples et, de façon générale, à l'amélioration du statut social de la femme en Afrique subsaharienne en générale, au Congo, au Cameroun et au Gabon, en particulier.

## **Introduction:**

Depuis l'antiquité et dans toutes les sociétés du monde, les femmes étaient considérées comme des individus secondaires par rapport aux hommes. Elles étaient souvent sans instruction et n'avaient pas d'activité rémunératrice. Dans leur vie de couple, ces femmes dépendaient directement et attendaient tout de leur mari/partenaire, elles n'avaient pas le pouvoir de décision en ce qui concerne leur fécondité, les dépenses et autres problèmes dans le ménage. Ces femmes n'étaient limitées qu'à leur statut de mère et d'épouse. Elles assumaient la majeure partie du travail domestique et étaient les principales responsables de l'éducation des enfants et des soins aux malades et aux personnes âgées de la famille.

Etant donné que la situation socioculturelle et socio-économique de la femme dans la communauté ou dans le foyer était déplorable, plusieurs traités internationaux tels que: la Charte des Nations Unies (1945), la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), la Proclamation de l'année internationale de la femme (1975) et de la 1<sup>ère</sup> décennie des nations unies pour la femme (1975-1985), la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), etc..., sont venus mettre l'accent sur la transformation, la valorisation et le rôle du statut de la femme.

Au départ il a fallu améliorer la scolarisation des filles. L'objectif principal de ces traités était d'intégrer les femmes au processus de développement en favorisant leur implication dans les activités économiques modernes.

Vers la fin des années 1980, l'approche « genre et développement » a été développée pour analyser les disparités sociales, économiques et politiques entre les femmes et les hommes et à promouvoir un développement équitable. Cette approche vise entre autres à renforcer le pouvoir de décision des femmes et à transformer les rapports sociaux inégalitaires (Locoh, 2007). Elle a contribué à attirer l'attention sur les relations inégales de pouvoir qui empêchent les femmes de prendre part au processus de développement (Calvès, 2009). Ceci a joué un rôle très important dans la transformation du statut de la femme.

Au milieu des années 90, les Conférences internationales du Caire (1994) et de Pékin (1995) ont arrêté les principes fondamentaux suivants: renforcer l'autonomisation des femmes et améliorer leurs conditions sur les plans politique, social, économique et sanitaire. A partir de ces conférences, la promotion de la femme surtout ses dimensions de la vie (reproductive, économique, politique, etc.) est devenue une priorité pour les gouvernements et les institutions internationales. En tant que condition préalable pour atteindre un développement durable, la participation égale des femmes et des hommes aux programmes de développement est devenue l'un des objectifs du millénaire que les gouvernements ont adoptés lors du sommet en 2000. Tout ceci rentre dans le cadre de l'amélioration du statut de la femme.

Le statut de la femme est un concept très complexe à définir, il n'existe presque pas de définition universelle reconnue. Les termes tels que l'émancipation de la femme, l'autonomie de la femme, l'égalité des sexes, l'accès aux ressources et leur contrôle, et même le prestige ect..., ont tous été utilisés dans la littérature pour définir le statut de la femme. En outre, ce concept revêt un caractère

multidimensionnel, ce qui rend sa mesure exceptionnellement difficile : non seulement il peut varier selon différentes dimensions, telles que le pouvoir de décision, la liberté de mouvement, l'accès à l'éducation, etc., mais il peut également varier selon les sphères dans lesquelles les femmes fonctionnent, telles que les sphères domestiques et non domestiques (Mason, 1986; Whyte, 1978 cité par Bilampoia 2014).

Dans le cadre de cette étude, nous nous proposons d'approfondir les connaissances sur le statut de la femme à partir de la prise de décisions en ce qui concerne les dépenses dans la sphère domestique plus particulièrement les décisions concernant les soins de santé de la femme, l'utilisation du revenu dans le ménage, les achats importants du ménage et la visite aux parents et à la famille.

Le rapport de la banque mondiale de 2012 révèle qu'en Afrique subsaharienne, la participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage est très faible (même pour les décisions concernant leur propre vie). Dans plusieurs pays africains, les données des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) de ces dernières années montrent également que, peu de femmes prennent part aux décisions importantes dans leur ménage. Cette situation constitue un obstacle majeur à la promotion socio-économique de la femme (Bilampoia, 2014).

Le Congo, le Gabon et le Cameroun ne sont pas restés en marge de cette situation. A l'instar des autres femmes africaines, les femmes de ces 3 pays sont confrontées à ce problème de prise de décisions au sein du ménage. Les dernières EDS réalisées dans ces pays ont révélé d'importantes disparités dans la prise de décision. Il ressort que, c'est le conjoint qui est toujours en tête pour chaque type de prise de décision. Par exemple, en ce qui concerne la prise de décision sur les soins de santé de la femme, l'EDSC II du Congo a révélé que le conjoint décide à 59,3% de cas, la femme décide elle-même à 9,8%, et ensemble ils décident à 30%. Pour ce qui est des achats importants pour le ménage, ces proportions sont respectivement de 40%; 19,8 % et 39,7 %.

En ce qui concerne le Cameroun, les résultats de l'EDSC IV ont révélé que, quelle que soit la décision à prendre, les femmes ont répondu que c'est le conjoint qui décide principalement. En effet, 59 % des femmes ont déclaré que c'est le mari/partenaire qui décide lorsqu'il s'agit de leurs soins de santé, 49 % lorsqu'il s'agit des achats importants pour le ménage et de 44 % pour les visites à la famille ou aux parents de la femme. Les décisions sont prises conjointement par la femme et le mari/partenaire dans 23 % des cas pour les décisions concernant les soins de santé de la femme, 31 % des cas pour les achats importants et 31 % pour les visites à la famille de la femme. C'est quand il s'agit de ses propres soins de santé que la femme participe le moins fréquemment aux décisions : dans seulement 16 % des cas c'est principalement la femme qui décide et dans 23 % des cas c'est la femme avec le conjoint. Ces résultats mettent en évidence la vulnérabilité et la dépendance de la femme camerounaise notamment en ce qui concerne la prise de décision relative à ses propres soins de santé.

Au Gabon, Par contre, sept femmes sur dix (70 %) ont participé conjointement à la décision sur les visites à la famille ou aux parents de la femme, 58 % pour leurs propres soins de santé et 73 % pour les achats importants du ménage. Moins d'une femme sur sept (13 %) a déclaré qu'elle n'a participé à aucune des trois décisions mentionnées ci-dessus.

La participation à la prise de décision est un indicateur important du statut de la femme dans le ménage, car la prise de décisions est associée à l'autorité et au pouvoir. Du fait de cette importance, nous avons accordé une plus grande attention à cet élément dans notre étude. Ainsi, nous essayons d'apporter des éléments de réponse à la question suivante: ***Qu'est ce qui influence la participation de la femme congolaise à la prise de décision au sein du ménage?***

Les relations entre conjoints, sont d'importants révélateurs des rapports de genre dans la société. La capacité à prendre part aux décisions est un élément essentiel pour l'autonomisation des femmes. Peu de recherches, surtout en Afrique, ont examiné de façon spécifique les déterminants de la participation de la femme à la prise de décision concernant ses soins de santé, les achats importants du ménage, la gestion de ses revenus et les visites aux parents et à la famille.

Il est donc important de mener cette étude dans le cadre du Congo, du Gabon et du Cameroun, pour mieux cerner les facteurs qui déterminent la capacité d'une femme à prendre ou à participer à la prise de décisions, particulièrement au sein du couple, afin d'apporter aux décideurs des données pour le développement des politiques et programmes en faveur du statut de la femme.

L'objectif général de cette étude est de rechercher les facteurs socio culturels, socio-économiques et sociodémographiques qui influencent la participation des femmes à la prise de décisions au sein de leur ménage.

De manière spécifique il s'agit de:

- Déterminer le niveau de la participation des femmes à la prise de décision au sein de leur ménage;
- Dresser le profil des femmes qui participent à la prise de décision au sein de leur ménage;
- Identifier les facteurs qui favorisent ou non les femmes à la prise de décision au sein de leur ménage;

Outre l'introduction et la conclusion, cette étude est structurée en 3 sections: la revue de la littérature, les aspects méthodologiques et les résultats.

## **I- Revue de la littérature**

Dans cette section, il est question de passer en revue la situation de la femme dans ces trois pays au regard du statut de la femme en général et sur les différentes approches théoriques utilisées lors des recherches en vue d'expliquer les facteurs qui favorisent ou non la participation de la femme à la prise de décision au sein du ménage.

### **I-1 Situation de la femme dans les 3 pays**

D'après le RGPH 2007 du Congo, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, elles représentent 51,8% de la population totale mais leur situation n'est pas satisfaisante.

Malgré la ratification par la République du Congo de la plupart des instruments internationaux, régionaux et sous régionaux et l'adoption de plusieurs textes au niveau national, notamment la Constitution du 20 janvier 2002, consacrant l'égalité et l'équité entre l'homme et la femme dans les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle, la situation de la femme reste encore préoccupante. Elle est caractérisée par des discriminations au plan légal (droit fiscal, droit pénal, code de la famille, droits sociaux, économiques...) auxquelles s'ajoutent les inégalités de fait (lévirat<sup>1</sup>, rites de veuvage, femmes battues, viols, harcèlements sexuels, problèmes d'héritage en cas du décès de l'époux ... ) (PNUD2013).

Le partage du pouvoir aux niveaux exécutif, législatif, judiciaire et politique est très inégalitaire. Le processus de participation aux instances de prise de décision se caractérise par une représentativité des femmes largement en deçà des quotas d'un tiers et d'un cinquième proposés respectivement par l'Union Africaine et l'ONU.

Les femmes congolaises sont systématiquement sous-représentées dans les institutions nationales et locales et n'ont pas voix au chapitre dans le processus de prise de décision. Les discriminations liées

---

<sup>1</sup> Une coutume qui autorise le frère, le cousin ou le neveu du défunt, de prendre pour femme, sa veuve.

au sexe limitent leur participation et renforcent les grandes inégalités qui existent dans l'exercice du pouvoir. A titre illustratif, au parlement, la proportion des sièges occupés par les femmes est passée de 14% en 1990 à 6% en 2007. Elle a légèrement augmenté dans l'actuel parlement (2012), avec 9,6% des femmes élues. Dans les autres sphères de prise de décision, les femmes sont également sous-représentées. En effet, on ne compte que 4 femmes sur 38 ministres dans l'actuel gouvernement, 58 femmes contre 164 hommes dans les autres institutions de la République (Cour Suprême, Cour Constitutionnelle, Haute Cour de Justice, Cour des comptes et de discipline budgétaire, Conseil économique et social, Conseil supérieur de la liberté de communication, Commission nationale des droits de l'homme) ; 2 femmes sur 35 Ambassadeurs; 19 Directrices générales sur 124; 2 Inspectrices générales sur 12; 18 femmes Maires de communautés urbaines sur 52; aucune femme Préfet de département...

En matière de genre, le Gabon a ratifié la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). Il a également adhéré au Programme d'Action de Beijing (1995) ainsi qu'au protocole relatif aux droits de la femme en Afrique adopté par la Conférence des Chefs d'Etats de l'Union Africaine à Maputo (2003). Le Gabon a adopté en 2010 la politique nationale d'égalité et d'équité en genre. Cependant, si en théorie la femme n'est pas sujette à discrimination, en pratique, des disparités subsistent au détriment des femmes. En moyenne, la population féminine est plus pauvre et plus exposée au chômage que la population masculine. La représentativité des femmes à l'assemblée nationale est largement minoritaire avec un pourcentage de 16,1% bien que supérieur à celui des pays de la sous-région.

Selon les résultats du troisième recensement de la population de 2005 (BUCREP, 2010a), le Cameroun comptait 17 463 836 habitants en 2005 dont 51 % de femmes. Tout comme le Congo et le Gabon, le Cameroun a approuvé les conventions ratifiées et les résolutions des conférences internationales notamment sur le genre et la population comme, par exemple, la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement (1994) et la Conférence de Beijing consacrée aux femmes (1995). Malgré ces conventions, la femme camerounaise est toujours confrontée à plusieurs inégalités liées au genre, au statut de la femme et à la prise de décision de celle-ci dans le ménage.

## **I-2 le statut de la femme**

D'après la littérature, il n'existe presque pas de définition universelle reconnue pour expliquer et matérialiser le statut de la femme. C'est un concept très complexe à cerner, il est pluridisciplinaire et multidimensionnel. Cependant s'il faut donner un sens à ce concept, nous dirions que le statut de la femme est un indicateur qui permet de : mesurer le niveau qu'occupe une femme dans la société, catégoriser et caractériser celle-ci par rapport à sa situation sociale, économique, juridique et dans tous les autres plans qui entrent dans le processus de développement. Cependant, les termes tels que l'émancipation de la femme, l'autonomie de la femme, l'égalité des sexes, l'accès aux ressources et leur contrôle, et même le prestige, ect..., ont tous été utilisés dans la littérature pour définir et expliquer le statut de la femme.

Des études en sciences sociales ont montré qu'un statut est une variable multidimensionnelle, hiérarchisée et dynamique qui caractérise la place de l'individu dans la société par rapport aux autres membres du groupe et aux autres statuts. Il est souvent utilisé en référence à la richesse, au pouvoir, à l'estime ou au prestige. Ainsi, on peut donc distinguer trois types de statuts chez une femme : le statut social, économique et juridique.

Le premier statut se réfère à la place qu'occupe la femme dans la structure sociale telle que la société l'estime et l'évalue. Il détermine l'identité sociale, le rôle préétabli, les droits et devoirs de la femme à partir des normes et valeurs sociales. Le deuxième est déterminé par les revenus ou les richesses

détenues par la femme. En ce qui concerne le troisième statut, il a trait au pouvoir de décision de la femme ou à sa participation à la décision à travers les différentes sphères administrative, politique et sociale. De plus en plus, avec la mondialisation, dans un contexte où l'on place la santé reproductive au centre du développement social, d'autres variables rendent compte du statut de la femme. Il s'agit en matière de prise de décision (statut de la femme chef de ménage, discussion des questions de reproduction et des questions financières au sein des couples), le manque d'instruction, l'analphabétisme, l'écart d'âge et l'écart d'instruction entre conjoints... (Bozon, 1990 ; Barbieri et Hertrich, 2005 cité par Nzaou 2007). Le statut de la femme est donc multiple et composé de plusieurs caractéristiques qui peuvent être valorisées selon l'angle où il est abordé. Ainsi, dans le cadre de ce travail, nous utilisons la participation de la femme à la prise de décision au sein du ménage pour mesurer le statut de la femme à partir des données de l'EDSC II 2012 du Congo.

### **I-3 la prise de décision de la femme au sein du ménage**

Plusieurs approches (socio-économiques, socioculturelles et sociodémographiques) ont été développées afin de promouvoir la participation des femmes au développement (Dagenais et Piché, 2000). En général, comme nous l'avons indiqué plus haut, la participation de la femme à la prise de décision, quelle que soit la sphère où elle s'applique, est l'un des indicateurs importants du statut de la femme. Elle explique et contribue à l'épanouissement de la femme à travers son autorité et son pouvoir. Cependant, la sphère familiale constitue le premier lieu de l'épanouissement de la femme à partir de sa participation à la prise de décision au sein du ménage. Dans les lois fondamentales du mariage, les hommes et les femmes ont le droit de prendre part en commun ou seul à certaines décisions au sein du ménage. Mais dans la réalité, les hommes prennent plus de décisions que les femmes et sont plus nombreux à imposer leurs décisions à ces dernières. Cette situation de subordination des femmes est très répandue en Afrique. Selon le rapport national de la Banque mondiale 2012, les femmes d'Afrique subsaharienne, comparées aux femmes des autres régions du monde, ont un faible pouvoir de décision au sein de leur ménage.

Depuis quelques années, afin d'évaluer l'implication des femmes dans la prise de décisions au sein de leur ménage, des questions ont été introduites dans les EDS pour savoir qui prend certaines décisions. Les résultats montrent que dans beaucoup de pays, les femmes participent peu à la prise de décision au sein de leur ménage, particulièrement pour les décisions importantes. Les rapports nationaux des dernières EDS de certains pays montrent que plusieurs décisions sont principalement prises par le conjoint (Banque mondiale 2012).

Plusieurs facteurs expliqueraient certainement cette faible participation des femmes à la prise de décision au sein de leur ménage. Les études sur la prise de décision économique dans le ménage ont été beaucoup abordées dans les pays occidentaux et en Asie, particulièrement dans les recherches en marketing. Cependant, peu de travaux ont examiné cette problématique dans les pays africains. Les quelques études réalisées en Afrique subsaharienne (les travaux de Boateng et al, 2012; Gwako, 1997; Kritz et Makinwa-Adebusoye 1999, Bilampoa 2014) suggèrent que la participation des femmes à la prise de décision au sein de leur ménage est associée à leurs caractéristiques et aux contextes sociaux dans lesquels elles vivent.

#### **Caractéristiques socioculturelles**

Ces caractéristiques sont celles qui déterminent certains phénomènes ou problèmes de population à travers les variables socio-culturelles. En ce qui concerne la participation des femmes à la prise de décision au sein de leur ménage, ces études ont révélé la pertinence des variables suivantes :

- **Niveau d'instruction**

Lorsqu'il est élevé, le niveau d'instruction de la femme favorise efficacement sa participation à la prise de décision au sein du ménage. L'instruction est l'un des facteurs donnant du pouvoir aux femmes (Dodoo, 1993 ;).

- **Milieu de résidence**

Le milieu de résidence est l'un des facteurs de changement social à travers l'urbanisation qui est porteuse d'un nouveau mode de penser et d'agir par le biais d'un contact plus étroit avec le monde extérieur, l'accès à l'éducation et à des activités rémunérées (Rwenge, 2000). On comprendrait alors, que les femmes résidant en milieu urbain soient plus participatives dans la prise de décision car l'urbanisation et l'éducation sont favorables à l'émergence de nouveaux comportements en matière de rapports de genre. L'étude d'Acharya et ses collègues montre que les femmes vivant en milieu rural sont moins susceptibles de contribuer à la prise de décision au sein de leur ménage que celles vivant en milieu urbain.

- **Ethnie**

D'après les travaux de Kritz et Makinwa-Adebusoy (1999 au Nigéria), on observe des différences entre les femmes selon leur appartenance ethnique. Les femmes Ibo, Ijaw et Yoruba ont plus de chance de participer à la prise de décision concernant leur ménage que les femmes Haoussa et Kanuri. Bilampoa 2014 a montré aussi la pertinence de la variable ethnie chez les femmes au Burkina-Faso.

### **Caractéristiques socio-économiques**

- **L'activité économique**

L'activité économique améliore les rapports de genre au sein du couple. Au Ghana, les travaux ont montré qu'un statut professionnel très élevé de la femme lui permet de négocier la limitation des naissances avec son conjoint (Dodoo, 1993). Lorsque l'activité économique de la femme est rémunératrice, elle lui donne le pouvoir et la capacité de gérer; de même lorsqu'une femme vit dans un ménage de niveau élevé, elle est plus susceptible de prendre des décisions au sein du ménage (Bilampoa 2014). Cependant il faut noter que l'association d'une variable socioculturelle l'éducation (mesurée par le niveau d'instruction) et d'une variable socio-économique l'emploi (mesuré par l'activité économique) produit un effet positif sur le statut de la femme.

Miles-Doan, 1997 dans ses recherches a conclu que, dans la littérature démographique, on suppose souvent que l'éducation agit sur les phénomènes démographiques à travers son lien avec l'activité salariée de haut niveau. De plus, on pense que l'éducation et l'emploi influencent tous deux les phénomènes démographiques parce qu'ils aboutissent à l'amélioration du statut de la femme; ils offrent aux femmes les moyens de réduire l'influence des inégalités de genre sur leur vie.

### **Caractéristiques socio démographiques**

- **l'âge**

Cette variable constitue aussi un facteur important du niveau de contribution des femmes aux décisions, notamment en Afrique les femmes plus âgées ont généralement plus de chance d'être consultées pour des décisions dans le ménage et dans la communauté que les jeunes femmes (Sathar et Kazi, 2000). Des recherches réalisées dans d'autres contextes, notamment en Indonésie, au Pakistan et au Népal aboutissent également aux mêmes résultats (Acharya et all, 2010).

## **II- Aspects méthodologiques**

### **II-1 Hypothèse générale et spécifiques**

L'hypothèse générale qui sous-tend cette étude stipule que: la participation de la femme à la prise de décision au sein du couple est toutes choses égales par ailleurs influencer par les conditions de vie du ménage et les caractéristiques de la femme.

Plus spécifiquement, nous supposons que :

- 1- les femmes qui résident dans les milieux urbains ont plus de chance de participer à la prise de décision au sein de leur ménage que les femmes du milieu rural;
- 2- les femmes ayant un niveau d'instruction élevé participent plus à la prise de décision au sein de leur ménage que celles n'ayant pas de niveau;
- 3- Les femmes vivant dans les ménages riches sont plus susceptibles d'avoir une participation élevée dans la prise de décision au sein de leurs ménages que celles des ménages pauvres;
- 4- Le travail assure l'indépendance, nous supposons toutes choses égales par ailleurs que les femmes qui ne travaillent pas, ne sont pas indépendantes, d'où elles n'ont pas la chance de participer à toutes les décisions dans le ménage;

## **II-2 Données utilisées et Population cible :**

Les données utilisées dans cette étude proviennent de l'EDSC II 2011-2012 du Congo, de l'EDSG II 2012 et L'EDSC IV 2011 du Cameroun. Dans la section 8 du questionnaire femme qui porte sur les caractéristiques du mari et travail de la femme, des questions sur la prise de décision au sein du ménage ont été posées aux femmes. Ces questions portaient sur 5 types de prise de décision, à savoir :

- ✓ la prise de décision sur la gestion du revenu de la femme ;
- ✓ la prise de décision sur la gestion du revenu du mari/partenaire ;
- ✓ la prise de décision sur les soins de santé de la femme ;
- ✓ la prise de décision sur les achats importants du ménage et
- ✓ la prise de décision sur les visites des parents et la famille.

La population cible de cette étude est constituée de toutes les femmes âgées de 15-49 ans qui étaient en union (mariées ou vivants avec un conjoint) au moment de l'enquête et ayant répondu aux questions sur la prise de décision. Ainsi notre échantillon est constitué de 6289 femmes du Congo, 4750 femmes pour le Gabon et 9792 femmes pour le Cameroun.

## **II-3 Définition des concepts et spécification des variables**

### **II-3-1 Variable dépendante :**

La variable dépendante de cette étude est la participation de la femme à la prise de décision. Elle est saisie dans les différentes enquêtes EDS des pays concerné à partir des questions sur la prise de décision telles que:

- ✓ Habituellement, qui décide comment l'argent que vous gagnez va être utilisé ?
- ✓ Habituellement, qui décide comment l'argent que votre mari/partenaire gagne va être utilisé ?
- ✓ Habituellement, qui prend les décisions en ce qui concerne vos propres soins de santé ?
- ✓ Qui prend habituellement les décisions concernant les achats importants pour le ménage ?
- ✓ Qui prend habituellement les décisions concernant les visites à votre famille ou parents ?

Toutes ces questions avaient pour réponses (modalités) : 1- Enquêtée elle-même, 2- Mari/partenaire, 3-Conjointement enquêtée et mari/partenaire, 4-Autres à préciser.

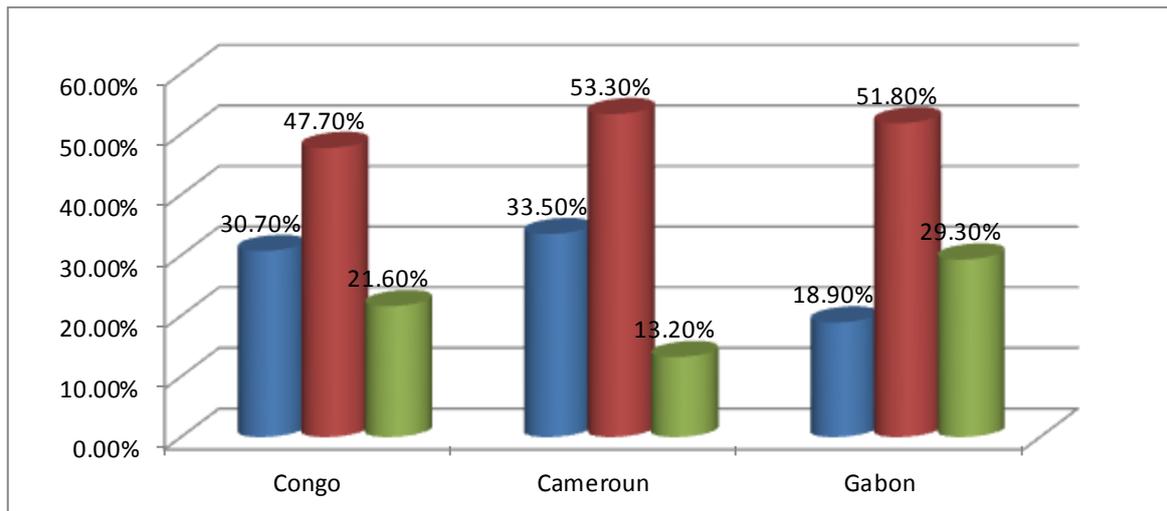
Dans le cadre de cette étude, la première question ne sera pas prise en compte car elle a été posée uniquement aux femmes ayant un revenu (les femmes qui travaillent). Pour le reste, nous allons créer pour chaque question et par type de décision une variable binaire « participation de la femme à la prise de décision » en regroupant, les deux réponses dans lesquelles la femme participe (elle-même ou conjointement avec mari/partenaire) à la prise de décision en une seule modalité codée 1 et les autres réponses dans lesquelles elle ne participe pas à la prise de décision en une autre modalité codée 0.

A partir de ces 4 variables binaires créées, nous allons construire une variable composite pour chaque pays en regroupant ainsi les 4 types de prise de décisions en un seul.

Cette nouvelle variable construite est notre principale variable dépendante « Niveau de participation de la femme à la prise de décision au sein du ménage<sup>2</sup> ». Elle est ordinale multinomiale et prend les modalités suivantes : 1-Nul, 2-moyen et 3-élevé.

Après construction, cette variable se présente de la manière suivante :

**Graphique 1:** Niveau de participation de la femme à la prise de décision au Congo, Cameroun et Gabon



Source: Exploitation des données de l'EDSC II 2011-2012, EDSG II 2012 et EDSC IV 2014.

Ce graphique nous enseigne que la femme, dans ces trois (3) pays, participe de moins en moins aux décisions prises au sein de son ménage. En effet, c'est au Cameroun où la participation nulle est plus élevée soit 33,5% des femmes camerounaises n'ont participé à aucune décision dans le ménage, suivi de 30,7% au Congo et de 18,9 % au Gabon. Malgré que le niveau de participation élevé, est l'apanage des femmes gabonaises avec 29,30% des cas, cette proportion reste encore très faible quant à la participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage.

### II-3-2 Variables indépendantes :

En tenant compte de la littérature, les variables indépendantes retenues pour cette étude sont les suivantes: milieu de résidence, niveau d'instruction, suivi des médias, religion, niveau de vie du ménage, occupation de la femme, âge de la femme, écart d'âge entre les deux conjoints, écart d'instruction entre les deux conjoints et enfin le type d'union.

Pour atteindre nos objectifs nous procédons à une analyse explicative multivariée à l'aide d'une régression logistique multinomiale qui permet de faire ressortir les effets nets de chaque variable indépendante sur la variable dépendante.

<sup>2</sup>Le niveau de participation est :

Nul= la femme n'a participé à aucun type de prise de décision ;

Moyen = la femme a participé au moins à un type de prise de décision ;

Elevé= la femme a participé à tous les 4 types de prise décisions.

### III Présentation des résultats

L'analyse de la régression multiple de la participation de la femme à la prise de décision a permis de connaître les facteurs associés à la participation moyenne et élevée de la femme à la prise de décision au sein du couple. Les résultats présentés dans le tableau 1 fait référence à la régression multinomiale appliquée aux dernières EDS du Congo, du Cameroun et du Gabon. Ce sont des effets nets des variables indépendantes associées à la participation des femmes à la prise de décisions au sein du couple.

**Tableau 1 : facteurs associés à la participation des femmes à la prise de décision (cas du Congo, du Cameroun et du Gabon).**

Variables	CONGO		CAMEROUN		GABON	
	Effets nets		Effets nets		Effets nets	
	Moyen	Elevé	Moyen	Elevé	Moyen	Elevé
<b>Milieu de résidence</b>	***	***	***	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Urbain	0,55***	0,19***	1,20***	1,12	0,91	0,74
Rural	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
<b>Niveau d'instruction</b>	***	***	***	***	***	***
Sans instruction	0,608***	0,589***	0,44***	0,3***	0,45***	0,58***
Primaire	0,841	0,819	0,69***	0,7***	0,82	0,74**
Secondaire/sup	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
<b>Religion</b>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	***	**	***	***
Catholique	1,16	1,04	0,70**	1,7	0,64***	0,58**
Protestant	1,05	0,99	0,80	1,9**	0,58**	0,49***
Réveil/Autres christianisme	1,01	1,06	0,86	1,5	0,58**	0,45***
Musulmans	0,98	0,91	0,59***	0,65	0,24***	0,12***
Ancienne église/Autres	0,97	0,95	0,78	1,70	0,52	0,45
Sans religion	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
<b>Suivi des médias</b>	<i>ns</i>	***	<i>ns</i>	***	<i>ns</i>	***
Aucun media	1,05	0,68***	0,95	0,70***	0,75	0,47***
Au moins un media	0,92	0,57***	1,01	0,70***	0,98	0,72***
Tous les 3 medias	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
<b>Niveau de vie</b>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	***	***	***
Très Pauvre	1,05	1,52	0,79	0,54***	0,49***	0,32***
Pauvres	1,04	1,31	0,83	0,7**	0,82	0,47***
Moyen	1,31	1,59	1,07	0,9	0,59***	0,40***
Riches	1,03	1,00	0,96	0,87	0,65***	0,54***
Très riche	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
<b>Occupation de la femme</b>	***	***	<i>ns</i>	***	***	***
Ne travaille pas	0,72***	0,63***	0,49	0,51***	0,615***	0,82**
Travaille	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
<b>Age de la femme</b>	***	***	***	***	***	***
15-24	0,78***	0,67***	0,68***	0,47***	0,74**	0,50***
25-34	0,89	0,80***	0,88***	0,81***	0,83	0,65***
35-49	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
<b>Ecart d'âge entre conjoint</b>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	***	***
Femmes moins âgées	1,56	1,99	1,23	0,79	2,15***	1,54
Même âge	1,62	2,16	1,15	0,86	2,16***	1,42
Femmes plus âgées	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
<b>Ecart d'instruction</b>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	***	**	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Femmes moins instruites	0,93	0,97	1,30***	1,30**	1,10	1,00
Même niveau d'instruction	0,91	0,93	1,10	1,20**	1,20	1,05
Femmes plus instruites	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
<b>Type d'union</b>	***	***	***	***	<i>ns</i>	***

monogame	0,76***	1,41***	1,20***	2,10***	1,10	2,10***
polygame	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>

Source : Exploitation des données de l'EDSC II 2011-2012, EDSG II 2012 et EDSC IV 2014.

(\*\*\* Significativité au seuil de 1%, \*\* Significativité au seuil de 5%)

### III-1: CONGO

#### III-1-1: influence des facteurs socio culturels

##### a- Milieu de résidence

Le milieu de résidence s'est avéré être très significatif au seuil de 1% et présente des effets net négatifs. Le tableau 1 a révélé que, quel que soit le niveau de participation de la femme à la prise de décision, les femmes résidentes en milieu urbain ont moins de chance que leurs homologues du milieu rural à avoir un niveau de participation moyen (45%) ou élevé (81%) de la prise de décision au sein du couple plutôt que d'avoir un niveau de participation nul. Ce résultat vient infirmer notre première hypothèse et contredire la littérature qui stipule le contraire. Ceci peut s'expliquer par le fait que le milieu de résidence est une variable contextuelle alors que la participation à la prise de décision est beaucoup plus liée aux caractéristiques individuelles de la femme.

##### b- Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est très significatif au seuil de 1%. Comparées aux femmes les plus instruites, les femmes sans instruction sont moins susceptibles d'avoir un niveau moyen (39%) ou élevé (41%) de prise de décision. Ces résultats nous enseignent que, seules les femmes du secondaire/plus peuvent espérer avoir une participation élevée de prise de décision au sein du couple. Ceci révèle l'importance de l'instruction dans l'amélioration du statut de la femme au sein du couple.

##### c- Suivi des médias

La variable suivi des médias est très significative au seuil de 1%, cette significativité apparaît juste au niveau élevé de prise de décision. Les résultats montrent que : les femmes n'ayant suivi aucun média et celles ayant suivi au moins 1 média ont respectivement (32% et 43%) moins de chance que leurs homologues qui ont suivi tous les 3 médias, d'avoir une participation élevée de prise de décision au sein du couple plutôt que d'avoir un niveau de participation nul.

#### III-1-2: Influence des facteurs socio-économiques

##### a- Occupation de la femme

Il ressort du tableau 2 que, le manque de travail pour une femme est négativement associé à son niveau de participation à la prise de décisions. Quel que soit le niveau de participation (moyen ou élevé), les femmes qui ne travaillent pas ont moins de chance que leurs congénères qui travaillent de contribuer aux décisions prises dans le ménage. Ce qui veut dire qu'elles ont respectivement 27% ou 36% moins de chance d'avoir un niveau de participation moyen ou élevé de prise de décision dans leurs foyers. Comme on l'avait supposé, les femmes qui ne travaillent pas sont défavorisées dans le processus de prise de décision. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'elles n'ont pas de revenus personnels leur permettant de prendre en charge certaines dépenses liées à leurs soins de santé et aussi de contribuer aux achats importants du ménage.

#### III-1-3: influence des facteurs socio démographiques

##### a- Age de la femme

Comme on pouvait s'y attendre, globalement, les femmes moins âgées ne sont pas susceptibles de contribuer à une prise de décision. Les résultats obtenus montrent que les jeunes femmes (15-24 ans) comparées à leurs consœurs de 35-49 ans ont moins de chance d'avoir une participation moyenne ni même élevée à la prise de décision au sein de leur ménage. Ceci confirme les résultats de l'analyse

bivariée qui ont montré que le niveau de participation de la femme était très nul chez les jeunes femmes de 15-24ans et s'élevait avec l'augmentation de l'âge.

#### **b- Type d'union**

Le fait de vivre en union monogame est négativement associé au niveau moyen de prise de décision et positivement associé au niveau élevé. Comparées à celles vivant en ménage polygame, les femmes en union monogame ont 24 % moins de chance d'avoir un niveau de participation moyen et elles ont 41% plus de chance d'avoir une participation élevée plutôt que d'avoir une participation nulle.

### **III-2: CAMEROUN**

#### **III-2-1: influence des facteurs socio culturels**

##### **a- Milieu de résidence**

Le milieu de résidence s'est avéré globalement significatif avec des effets nets positifs pour le niveau de participation moyen mais non significatif pour le niveau de participation élevé. Comparer aux femmes du milieu rural, celles du milieu urbain ont 1,2 fois plus de chance de contribuer moyennement à la décision dans le ménage. Ce résultat confirme notre hypothèse et rejoint ainsi les travaux de Rwengé 2000 qui trouva en milieu de résidence un facteur de changement social à travers l'urbanisation.

##### **b- Niveau d'instruction**

Le niveau d'instruction est très significatif au seuil de 1% quel que soit le niveau de jugement de la prise de décision au sein du couple. Comparées aux femmes les plus instruites, les femmes sans instruction courent, soit 56% plus de risque de ne pas participer moyennement à la décision, soit 70% plus de risques lorsque le niveau de participation augmente. Ces résultats nous enseignent que, le niveau d'instruction supérieur est un point déterminant dans la participation de la femme dans la prise de décision.

##### **c- Religion**

La religion semble avoir une influence directe sur participation de la femme camerounaise dans la prise de décision du couple. Cette variable est significative au seuil de 5% pour les décisions élevées et au seuil de 1% pour la participation moyenne. Dans le 1<sup>er</sup> cas, comparativement aux femmes sans religions, les catholiques et les musulmanes ont respectivement 30% et 41% moins de chances de participer aux décisions du couple. Dans le 2<sup>ème</sup> cas (participation élevée), comparativement aux femmes sans religions, les protestantes ont 1,9 fois plus de chances d'avoir une grande participation dans la prise de décision.

##### **d- Suivi des médias**

La variable suivi des médias est non significative dans le cas de participation moyenne et très significative au seuil de 1% dans le cas d'une participation élevée. On d'autres termes, les différences de participation à la décision au sein du couple sont négligeables entre les femmes qui ne participe pas et celles qui ont une participation moyenne en matière de suivi des médias. Ces différences deviennent significatives lorsque l'on compare les femmes ayant une participation nulle à celles ayant une participation élevée. En ces termes, les femmes camerounaises n'ayant suivi aucun media et celles ayant suivi au moins 1 media ont chacune 30% moins de chance d'avoir une participation élevée dans la prise des décisions du couple.

#### **III-2-2 : influence des facteurs socio-économiques**

##### **a- Le niveau de vie**

La variable niveau de vie est non significatif dans le cas de participation moyenne et très significative au seuil de 1% dans le cas d'une participation élevée. Ainsi, les différences de participation à la décision au sein du couple sont significatives entre les femmes camerounaises qui ne participent pas et celles qui ont une participation élevée en matière de niveau de vie du ménage. Toutes choses égales par ailleurs, les femmes camerounaises vivant dans des ménages très pauvres et celles vivant dans des ménages pauvres ont respectivement 46% et 30% moins de chance d'avoir une participation élevée dans la prise des décisions du couple, comparativement aux femmes vivant dans des ménages à niveau de vie élevé.

#### **b- Occupation de la femme**

Tout comme dans le cas du Congo, le manque de travail pour une femme est négativement associé à son niveau de participation à la prise de décisions. Les femmes qui ne travaillent pas ont 49% moins de chances d'avoir une participation élevée dans la décision du ménage que celles qui travaillent.

### **III-2-3 : influence des facteurs sociodémographiques**

#### **a- Age de la femme**

Comme on pouvait s'y attendre, globalement, les femmes jeunes sont moins susceptibles de contribuer à une prise de décision. Les résultats obtenus montrent que les jeunes femmes (15-24 ans) comparées à leurs consœurs de 35-49 ans ont moins de chance de participer à la décision du couple.

#### **b- L'écart de niveau d'instruction**

Toutes choses égales par ailleurs, l'écart de niveau d'instruction détermine la participation à la décision au sein du couple. Comparativement aux femmes plus instruites que leurs conjoints, celles moins instruites ou celles ayant un même niveau que le conjoint ont respectivement 1,3 et 1,2 fois plus de chance d'avoir une participation élevée à la prise de décision.

#### **c- Type d'union**

Le Type d'union s'est avéré statistiquement associé au niveau de participation de la prise de décision dans le couple. L'existence d'une relation monogamique contribue significativement à l'amélioration de la participation de la femme dans la prise de décision au sein du couple. Les femmes bénéficiant du statut monogamique ont 2,3 fois plus de chance d'avoir une participation élevée dans les décisions du ménage que celles vivant en union polygamique, toutes choses égales par ailleurs.

### **III-3 GABON**

#### **III-3-1: influence des facteurs socio culturels**

##### **a- Niveau d'instruction**

Le niveau d'instruction est très significatif au seuil de 1% quel que soit le niveau de jugement de la prise de décision au sein du couple. Les Gabonaises sans instruction et celles de niveau primaire ont respectivement 42% et 26% moins de chance de connaître une participation élevée dans la décision du couple, comparativement aux gabonaises de niveau secondaire ou plus. Ces risques respectifs sont de l'ordre de 55% et 18% dans le cas d'une participation moyenne à la décision.

##### **b- Religion**

La religion semble avoir une influence directe sur participation de la femme gabonaise dans la prise de décision du couple. Cette variable est significative au seuil de 1% quel que soit le type de décision. Quel que soit le cas, comparées aux gabonaises sans religion, celles appartenant à une des formes de religion ont moins de chances de contribuer aux décisions dans leurs couples.

### **c- Suivi des médias**

La variable suivi des médias est non significative dans le cas de participation moyenne et très significative au seuil de 1% dans le cas d'une participation élevée. En ces termes, les femmes gabonaises n'ayant suivi aucun média et celles ayant suivi au moins 1 média ont respectivement 53% et 28% moins de chance d'avoir une participation élevée dans la prise des décisions du couple.

## **III-3-2 : influence des facteurs socio-économiques**

### **a- Le niveau de vie**

La variable niveau de vie est significative au seuil de 1% aussi bien dans le cas d'une participation moyenne que dans celui d'une participation élevée. Toutes choses égales par ailleurs, les femmes gabonaises vivant dans des ménages très pauvres, pauvres, moyens et riches ont moins de chance d'avoir une participation élevée dans la prise des décisions du couple, comparativement aux femmes vivant dans des ménages très riches.

### **b- Occupation de la femme**

Tout comme dans les cas du Congo et du Cameroun, le manque de travail pour une femme gabonaise est négativement associé à son niveau de participation à la prise de décisions. Les femmes qui ne travaillent pas ont 18% moins de chances d'avoir une participation élevée dans la décision du ménage que celles qui travaillent.

## **III-3-3 : influence des facteurs sociodémographiques**

### **a- Age de la femme**

Les femmes gabonaises jeunes sont moins susceptibles de contribuer à une prise de décision que celles plus âgées. Les résultats obtenus montrent que les jeunes femmes (15-24 ans) comparées à leurs consœurs de 35-49 ans ont moins de chance de participer de façon moyenne ou de façon plus importante à la décision du couple.

### **b- L'écart d'âge entre conjoint**

Toutes choses égales par ailleurs, l'écart d'âge entre conjoint détermine la participation à la décision au sein du couple. Comparativement aux femmes plus âgées que leurs conjoints, celles moins âgées ou celles ayant un même âge que le conjoint ont respectivement 1,5 et 1,4 fois plus de chance d'avoir une participation élevée à la prise de décision. Ces chances sont de 2,1 fois plus, lorsqu'il s'agit d'une participation moyenne à la décision du couple.

### **c- Type d'union**

Le Type d'union s'est avéré statistiquement associé au niveau de participation de la prise de décision dans le couple dans le cas d'une participation élevée. L'existence d'une relation monogamique contribue significativement à l'amélioration de la participation de la femme dans la prise de décision au sein du couple. Les femmes gabonaises bénéficiant du statut monogamique ont 2,1 fois plus de chance d'avoir une participation élevée dans les décisions du ménage que celles vivant en union polygamique, toutes choses égales par ailleurs.

## **Conclusions**

L'objectif principal de cette étude était de rechercher les facteurs socio culturels, socio-économiques et sociodémographiques qui influencent la participation des femmes congolaises, camerounaises et gabonaises à la prise de décision au sein de leurs couples. Les résultats de la régression logistique multinomiale nous ont permis de ressortir des facteurs socioculturels, socio-économiques et sociodémographiques associés, dans chaque pays, à la participation des femmes à la prise de décision.

Dans le cas du Congo, six (6) variables se sont avérées être significativement associées à la participation de la femme à la prise de décision. Il s'agit du milieu de résidence, du niveau d'instruction, du suivi des médias, de l'occupation de la femme, de l'âge de la femme et du type d'union. Dans le cas du Gabon, huit (8) variables se sont avérées être significativement associées à la participation de la femme à la prise de décision. Il s'agit du niveau d'instruction, de la religion, du suivi des médias, du niveau de vie, de l'occupation de la femme, de l'âge de la femme, de l'écart d'âge entre conjoint et du type d'union. Dans le cas du Cameroun neuf (9) variables se sont avérées être significativement associées à la participation de la femme à la prise de décision. Il s'agit du milieu de résidence, du niveau d'instruction, de la religion, du suivi des médias, du niveau de vie, de l'occupation de la femme, de l'âge de la femme, de l'écart de niveau d'instruction et du type d'union.

Il est clair que les résultats de nos analyses ont confirmé certaines de nos hypothèses émises pour l'étude et infirmé d'autres. L'hypothèse H2 selon laquelle l'instruction de la femme favorise sa participation dans la décision du couple s'est vérifiée quel que soit le pays. Tout comme l'hypothèse formulée pour le niveau d'instruction, les hypothèses sur le suivi des médias, l'occupation de la femme, l'âge de la femme et le type d'union ont également été confirmées dans les trois contextes. L'hypothèse sur l'écart de niveau d'instruction ne s'est pas vérifiée dans les cas du Gabon et du Cameroun. Ceci voudrait dire, toutes choses égales par ailleurs, que les femmes congolaises plus instruites que leurs conjoints contribuent plus dans les décisions du ménage que leurs consœurs du Cameroun et du Gabon.

En définitive, il faut retenir que la scolarisation des filles, la participation progressive des femmes au marché du travail, le type d'union et l'accès des femmes aux médias contribuent à la modification des rapports de genre au sein des couples et de façon générale à l'amélioration du statut social de la femme. La participation des femmes à la prise de décision contribue efficacement à leur épanouissement, à la bonne gestion du foyer, leur permettrait de faire des choix appropriés pour leur vie et pour le bien de la famille.

## BIBLIOGRAPHIE

- Banque mondiale. 2012.** Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement. Washington, Banque mondiale.
- Bilampo G.T 2014.** « Genre et prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso » disponible sur <http://id.erudit.org/iderudit/1027979ar>
- Calvès, A.-E. 2009.** « “Empowerment” : généalogie d’un concept clé du discours contemporain sur le développement », Revue Tiers Monde, 4, 200 : 735-749.
- Dagenais, H. et D. Piché. 2000.** « Conceptions et pratiques du développement : contributions féministes et perspectives d’avenir », in J. Bisilliat et C. Verschuur (dir.), Le genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique, Paris, L’Harmattan : 31-36.
- DoDo F. N. A, 1993.** « Insights into Spousal Differences in Reproductive Disagreement », Sociological Focus, p.257-270.
- EDSC II 2011-2012 :** Institut national de la statistique (INS) et ICF International. 2012. Enquête démographique et de Santé du Congo 2011-2012. Calverton (Maryland), INS/ICF International.
- Locoh, T. 2007.** « Genre et sociétés en Afrique : Implication pour le développement. Paris, INED ». Cahiers de l’INED n° 160.
- Miles-Doan. R, 1997** « Les rôles économiques et le statut des femmes dans le contexte des politiques d’ajustement économique en Jordanie » in Maria Eugenia COSIO-ZAVALA (dir), Statut des femmes et dynamiques familiales, p.253-277, Paris CICRED, 461p.
- Nzaou Bouanga L.L. 2007** « Pouvoir de négociation de la femme en matière de reproduction » in G. Beninguisse, B. B. Kalambayi et G. Bingoly-Liword (eds), Santé de la reproduction, genre et droits des enfants au Congo : enjeux et défis, p.221-258, Bruylant-Academia 343 p.
- PNUD 2013 :** Rapport National de Suivi des Progrès vers l’Atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement 2013
- Rwenge M. 2002.** Culture, genre, comportements sexuels et MST/SIDA au Cameroun (Province de l’Ouest et du Centre), Yaoundé, Cahiers de l’IFORD, N° 28, 276 p.
- RWENGE M., 2000 :** Urbanisation et comportement procréateur au Bénin, in Pillon M. et Guillaume A. ed. Maîtrise de la fécondité et planification au Sud, ed. IRD, Paris, collection colloques et séminaires.